

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2022

EXPULSION DES ÉTRANGERS EN CAS DE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC -
(N° 354)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 138

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi du groupe LR vise à permettre l'expulsion d'étranger installés et intégrés à notre société, par exemple lorsqu'ils sont mariés depuis au moins trois ans avec un conjoint de nationalité française, affectés par un accident du travail, gravement malades, parents, ou qu'ils sont des résidents réguliers en France depuis plus de dix ans.

Cette proposition est une menace dangereuse contre notre modèle d'intégration républicaine. Elle vise à stigmatiser et menacer les droits de personnes intégrées et contribuant de façon positive à notre société. Il n'est pas possible de vivre et s'intégrer avec une épée de damoclès de l'expulsion au-dessus de la tête. Voilà pourquoi cet amendement vise à supprimer l'article unique de la loi.